



## Bulletin de préconisation n°14 du 8/09/23

Réalisé par le :  CENTRE  
TECHNIQUE  
de l'  
Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano, Célia Graud, Coopérative du Nyonsais.

### RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2023>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformatons>

## RÉSUMÉ DE LA SITUATION



### Gestion hydrique

Afin de raisonner la gestion hydrique, en particulier l'irrigation de vos vergers, vous pouvez consulter les [bulletins Eau'live](#).



### Mouche

L'activité des mouches a bien repris depuis les épisodes humides des semaines précédentes. On observe une augmentation des captures dans les Pyrénées-Orientales, les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes et le Var. **Attention, les piqûres des prochaines semaines affecteront la qualité de la récolte et donc de l'huile.** Selon votre situation, il est conseillé de renouveler les barrières minérales si vous n'êtes plus protégé (érosion par le vent et/ou les pluies et/ou augmentation du calibre des fruits). En fonction des captures et des dégâts observés sur votre verger, il est possible de compléter avec un adulticide.

La carte de piégeage est accessible sur l'application Oléiculteur de France Olive. Une présentation de l'application et des tutoriels vidéo sont disponibles sur la chaîne Youtube [FranceOlivePro](#).



### Maladies du feuillage

D'après le BSV n°14, suite aux importantes défoliations des mois de juillet-août, peu d'inoculum de maladies est visible dans les parcelles d'observation. Attention, les tests soude réalisés révèlent la présence d'un fort inoculum d'œil de paon (non visible) dans certains secteurs comme le Vaucluse et les Alpes-de-Haute-Provence. **Surveillez les prévisions météorologiques afin de protéger au mieux vos vergers de quelques épisodes contaminants (pluie et/ou humidité) d'œil de paon en début de semaine prochaine.**

**Les spécialités fongiques à base de cuivre peuvent être mélangées aux barrières minérales lors de leur application.**



### Teigne

Même si vous observez des chutes de fruits causées par la teigne, il n'est plus utile de traiter.



## Gestion hydrique de vos vergers

Afin de raisonner la gestion hydrique, en particulier l'irrigation de vos vergers, vous pouvez consulter les [bulletins Eau'live](#). En parallèle, il est conseillé de surveiller l'humidité de votre sol sur la zone d'exploration racinaire et de regarder le flétrissement potentiel des fruits. Les oliviers sont en phase de lipogénèse, les stratégies d'irrigation déficitaires ne sont plus recommandées.



## Mouche

### Observations

D'après le BSV n°14, depuis les orages des semaines précédentes sur certains secteurs, les captures de mouches augmentent fortement dans les Pyrénées Orientales, les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes et le Var. Le risque est **modéré à très fort** en fonction des secteurs et le risque est accru sur variété sensible et/ou verger irrigué.

### Préconisations

Afin de déterminer le risque sur votre parcelle, suivez régulièrement et fréquemment l'évolution des captures grâce à la mise en place d'un suivi des populations (par piégeage) et observez la présence de dégâts sur fruits (piqûres, trous et dalmaticose). Ce sont les piqûres des prochaines semaines qui sont susceptibles d'évoluer en trou de sortie au moment de la récolte. Les olives trouées affectent la qualité de l'huile.



Olive piquée, dalmaticose et mouche sortant de l'olive. Source : Centre Technique de l'Olivier.

**Vous pouvez consulter les captures de mouche et dégâts observés du réseau autour de vous sur l'application « Oléiculteur ». Pour cela il vous faut créer un compte, créer votre exploitation et lancer une recherche autour de vous dans un rayon donné.**

**Des tutoriels sont disponibles [sur la chaîne Youtube de France Olive](#) ainsi que des replays du webinaire de présentation.**

**Si vous avez des pièges chez vous et que vous voulez contribuer à la représentativité de la carte, nous vous invitons à créer votre exploitation et vos parcelles puis à y rentrer vos observations. Le Centre Technique de l'Olivier et la profession vous remercient pour votre précieuse contribution.**

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



## Stratégies d'intervention

### - Barrières minérales

Si la protection des arbres par une barrière minérale est lessivée ou érodée par le vent, pensez à la renouveler. Il est également judicieux de renouveler la protection si les fruits ont grossi.

**La stratégie de protection des arbres avec une barrière minérale peut être associée à un adulticide en cas d'augmentation des captures et de pression forte, selon votre situation. Restez donc vigilants car les conditions météorologiques actuelles sont très favorables à l'activité de la mouche.**

Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	DAR	Nombre d'applications par an	Remarque	Usage
SOKALCIARBO WP*	100 % d'argile kaolinite calcinée (kaolin)	50 kg/ha (1 <sup>ère</sup> application) 30 kg/ha (renouvellement)	-	6	Limite à 210 kg/ha/an	Ces produits n'ont pas fait l'objet d'homologations spécifiques contre la mouche de l'olive mais seulement en tant que barrières minérales.
SURROUND WP CROP PROTECTANT	95 % d'argile kaolinite calcinée (kaolin) + 5 % d'adjuvants spécifiques	30kg/ha	28j	4 (stade BBCH min : 75 – max : 81)		
ARGICAL PRO*	99 % d'argile kaolinite calcinée (kaolin)	30 kg/ha	28j	6	Limite à 210 kg/ha/an	
INVELOPP	Talc E553b	25 kg/ha (1 <sup>ère</sup> application) 20 kg/ha (renouvellement)	Non disponible	2-5		Approuvé substance de base à action insectifuge (CE n°1107/2009)

\* Retrouvez les autres noms commerciaux dans le cahier de l'oléiculteur 2023 en cliquant sur le lien suivant : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2022/10/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>

Appliquer de l'argile maintenant permet de limiter le développement de dalmaticose et de trous de sortie (une fois la mouche développée) suite à des piqures.

Nous vous rappelons que c'est la qualité de votre application qui fait l'efficacité de vos traitements à l'argile. France Olive Production finance d'ailleurs des demi-journées de formation de lutte contre la mouche. Vous pouvez retrouver l'agenda de ces journées techniques sur le site de France Olive dans la rubrique oléiculteurs, ou en suivant le lien : <https://franceolive.fr/oleiculteur/agenda-des-journees-techniques-de-lolivier/>

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



## - Stratégies adulticides

Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre d'applications par an	DAR	Remarque
DECIS PROTECH *	Deltamethrin 15,0 g/L	0,083 L/hL	3	7j	<b>Dangereux pour les abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices sont en fleur.</b>
KARATE AVEC TECHNOLOGIE ZEON KARAIIBE PRO *	Lambda-cyhalothrine	<b>0,11 L/ha</b> (attention une erreur de dose à été identifiée dans le cahier de l'oléiculteur)	2	7j	Non autorisé en AB
SYNEIS APPÂT**	Spinosad	1,2 L/ha	<b>8 applications<sup>1</sup></b> , en respectant un intervalle de 7 à 10 jours entre les applications	7j	Les traitements ne doivent pas cibler plus de 2 générations de mouche de l'olive par an afin de limiter le risque d'apparition ou de développement de résistance à la substance active.

\*Retrouvez les autres noms commerciaux dans le cahier de l'oléiculteur 2023 en cliquant sur le lien suivant : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2022/10/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>

\*\* Afin de garantir une meilleure efficacité, l'application de Synéis appât est recommandée en début de pic.

<sup>1</sup> Le SYNEIS APPAT fait l'objet d'une dérogation du 02/08/2023 au 30/11/2023 pour 8 applications maximum au lieu de 4 : <https://franceolive.fr/actualites/syneis-appat-derogation-dutilisation-contre-la-mouche-de-lolive/>

Pour plus d'informations, consultez le cahier de l'oléiculteur 2023 en cliquant sur le lien suivant : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2022/10/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>.



## Maladies du feuillage

### Observations

D'après le BSV n°14, le niveau d'inoculum d'œil de paon visible est faible mais les tests soude réalisés révèlent, dans certains secteurs, la présence d'un inoculum (non visible) important. Le risque d'œil de paon est donc **modéré**. En ce qui concerne la cercosporiose, le risque est **faible** à **modéré** dans les vergers qui présentent de nombreuses feuilles atteintes. Attention, les nouvelles contaminations de cercosporiose touchent les feuilles de l'année mais les symptômes ne sont visibles qu'environ 1 an après.

### Préconisations

Si vous êtes dans une situation de risque modéré à élevé, il est important de prévoir ou de renouveler (si lessivage)

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrits dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



les protections afin de limiter les contaminations. Les applications de cuivre peuvent être combinées à un renouvellement d'argile. Des épisodes contaminants d'œil de paon sont prévus en début de semaine prochaine dans certains secteurs.

**Attention : Il est impératif de vérifier les délais avant récolte (DAR) des matières actives utilisées.**

Pour connaître les produits et les doses autorisées, consultez le cahier de l'oléiculteur 2023 en cliquant sur le lien suivant : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2022/10/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>.

### **- Traitements cupriques**

Il est conseillé de traiter à la dose minimum de 1 kg de cuivre métal par ha par application surtout en cas de fortes infestations (avec un maximum de 28 kg de cuivre métal par ha sur 7 ans, possiblement lissé à 4 kg de cuivre métal/ha/an).

Il est recommandé de renouveler la protection cuprique si lessivage (pluie de 30 mm), en fonction du risque et de votre situation.

Pour calculer la dose de bouillie dont vous avez besoin, vous pouvez consulter le cahier de l'oléiculteur 2023 sans certiphyto : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2023/05/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-sans-certiphyto-v2.pdf>

Pour optimiser l'efficacité de vos applications et limiter le lessivage par les précipitations, n'hésitez pas à ajouter un adjuvant aux traitements cupriques.

### **- Autres matières actives disponibles**

Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre d'applications par an	DAR	Remarque
SYLLIT 544 SC*	Dodine**	1,65 L/ha	2	7j	<b>NON autorisé en AB. Stade BBCH max : 89 (maturation complète)</b>
FOSIKA*	Phosphonate de potassium	2,5L /ha	3	14j	Stade BBCH max : 81 (début coloration fruit)

\*Retrouvez les autres noms commerciaux dans le cahier de l'oléiculteur 2023 en cliquant sur le lien suivant : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2022/10/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>

\*\*Les produits translaminaires ne sont pas lessivables contrairement aux produits de contact comme les cuivres. Leur action reste préventive et, dans le cas de la dodine, la durée d'efficacité est limitée à 45 jours. Leur application peut être pertinente en prévention de forts cumuls de pluie, et en cas de lessivage des produits à base de cuivre, **pour les vergers qui ne sont pas conduits en AB.**

**Nous vous rappelons que les traitements contre les maladies du feuillage doivent être réalisées AVANT les précipitations pour limiter les contaminations et non après, car les contaminations auront déjà eu lieu et il sera trop tard !**





Quels que soient les produits que vous choisissez d'appliquer, **l'efficacité du traitement sera directement liée à la qualité d'application. Il vous est donc fortement conseillé de vérifier les réglages de votre matériel de pulvérisation, avant utilisation, à l'aide de la méthode disponible à la page 16 du cahier de l'oléiculteur 2023** : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2022/10/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>.



## Teigne

Même si vous observez des chutes de fruits causées par la teigne, il est trop tard pour intervenir. Il faudra être vigilant au printemps.